DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize mars deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 mars 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	6	/	6

Objet :
07 - Incorporation dans le domaine communal d'un bien vacant sans maître situé 1 place des Déportés de 1944

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean- Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Alexandra ANTUNES, Patrick MERCIER, Pascal BAUDET, Philippe TOURNIER BILLON.

REPRÉSENTÉS : Dominique BEY (pouvoir à Jean-Jacques MATZ), Marie-Josèphe LEVILLAIN (pouvoir à Françoise COLLET), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Fabrice BERTERA (pouvoir à Laurent HARMEL), Annie ZOCCOLO (pouvoir à Christine PITTI), Julien MARTINEZ (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS).

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Fanny RIPPE est nommée secrétaire de séance.

M. Hugo CARRAZ, rapporteur, expose au Conseil municipal que M. Joseph LE BOUE DEC, propriétaire de l'immeuble cadastré AE 175, situé 1 place des Déportés de 1944 à Oyonnax est décédé le 24 janvier 1940 et aucun héritier n'entretient le bien. Suite à des recherches généalogiques menées par la Commune, les héritiers sont tous décédés.

Cet immeuble a fait l'objet de squats et plusieurs mains courantes ont été déposées. L'acquisition par la Commune permettrait de faire cesser les nuisances importantes pour le voisinage (école et lycée à proximité) et d'arrêter les dégradations dues au temps.

Ainsi, la Commune a la possibilité de mettre en place la procédure de biens vacants sans maître. L'acquisition de biens immobiliers vacants sans maître est une procédure qui permet notamment aux communes, d'incorporer gratuitement dans leur patrimoine (hors coût de procédure) des biens immobiliers sans propriétaire, qui se situent sur son territoire.

Elle est encadrée réglementairement par les articles L.1123-1 et L. 1123-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques et l'article 713 du Code Civil, lequel consacre une appropriation de plein droit par la Commune, résultant d'une délibération du Conseil municipal.

Objet :
07 - Incorporation dans le domaine communal d'un bien vacant sans maître situé 1 place des Déportés

Il s'agit pour cette incorporation, d'un bien vacant sans maître d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans, dont aucun héritier ne s'est présenté. Ce bien revient donc de plein droit à la Commune.

Vu l'avis de France Domaine en date du 21 octobre 2022,

Vu l'avis émis par la Commission d'Urbanisme et des Travaux,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-2,

Vu le Code Civil, et notamment son article 713,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'acquérir l'immeuble cadastré AE 175,

- Précise que les frais liés à cette procédure seront à la charge de la Commune,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte, lequel sera reçu pour la Ville d'Oyonnax, par l'Étude CBJ Notaires à Oyonnax,

- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant,

Fait à Oyonnax, le 13 mars 2023

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 15 MARS 2023
- par sa publication le 15 MARS 2023

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)